

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : dany-lapointe-cssmv-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/4208054561382a03b2a3a206>

Date d'obtention : 2024-11-22 14:39:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Assurer mon rôle d'intervenant scolaire.

Agir rapidement pour éviter que la situation s'aggrave.

Ne jamais regarder les photos/vidéos

Bien suivre les étapes de la trousse SEXTO

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Orienter mes interventions selon la trousse SEXTO. Ainsi, on s'assure que les jeunes sont rapidement pris en charge et chacun assure son rôle dans chaque milieu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos/vidéos

Agir rapidement en suivant la trousse.

Bienveillance